

Des espaces d'accueil pour le plan froid

Contexte :

Le Plan Froid Extrême 2025-2026 prévoit l'ouverture d'un dispositif d'accueil 24h/24 et 7j/7, pour une capacité de 150 à 200 places, selon la disponibilité des bâtiments identifiés par le Service Public Régional Bruxellois, avec l'appui ponctuel de Bruss'Help. L'opérateur pressenti est la Croix-Rouge de Belgique, en coordination avec Bruss'Help et le Samusocial pour l'enregistrement des places.

L'accueil sera inconditionnel et destiné principalement à des hommes isolés autonomes sans problématique lourde, avec possibilité de transfert vers d'autres structures pour les personnes les plus vulnérables.

Les services proposés comprendront l'hébergement, les repas, l'accès à des sanitaires et une orientation sociale de base.

Suite à de nouvelles dispositions gouvernementales, le dispositif pourrait être activé de manière continue à partir de son activation pendant la période hivernale.

Un bâtiment principal avait été envisagé mais cette option ne peut finalement être retenue faute d'accord du propriétaire et des autorités communales. Un autre bâtiment a été visité mais ne répond pas aux impératifs infrastructurels. D'autres pistes sont aujourd'hui examinées.

Afin d'explorer toutes les possibilité, Bruss'help, le SPRB et la CRB lancent aujourd'hui un appel urgent aux communes afin de nous aider à trouver un ou des espaces qui pourraient être utilisé rapidement pour déployer des places d'hébergement durant l'hiver ou en cas de vague de froid.

Besoin

Des **espaces d'accueil permettant d'héberger entre 50 et 200 personnes**, en chambres ou sur des espaces polyvalents permettant l'installation de lits de camps. Soit des maisons de repos, écoles, gymnases, immeubles à appartements, espaces polyvalents pouvant être activés en urgence, disposant des points d'infrastructures suivants :

- **Chaudière fonctionnelle**
- **Sanitaires (WC, douches) ou, à défaut, un espace permettant l'installation de blocs sanitaires modulaires**
- **En conformité technique**

A titre indicatif, les espaces utilisés pour une structure d'accueil de 200 personnes avoisinent les 3.000 mètres carrés. Mais nous sommes intéressés de recevoir les informations sur tout autre espace disponible pouvant virtuellement accueillir minimum 50 personnes.

Nos engagements :

- La mise en place d'une convention avec le SPRB afin d'offrir toutes les garanties quant au respect des lieux et remise en état au terme de l'activité.
- Une prise en charge intégrale des coûts d'exploitation et de consommation
- Le déploiement d'une équipe infra pour l'adaptation de l'espace et d'une équipe d'accueil et d'encadrement des personnes hébergées
- Selon le bâtiment, la possibilité d'une exonération de précompte immobilier

Des infos utiles à nous transmettre ou des questions à nous poser ?

Contactez Christophe Thielens – christophe.thielens@brusselp.org – 0477/86 36 72

Grand merci ...